

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 84 du 4 novembre 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 4

CIRCULAIRE N° 1480/ARM/DSEO/SDRH/SDRH2/RF

relative au concours de recrutement des ingénieurs militaires des essences sur titres en 2023.

Du 24 octobre 2022

CIRCULAIRE N° 1480/ARM/DSEO/SDRH/SDRH2/RF relative au concours de recrutement des ingénieurs militaires des essences sur titres en 2023.

Du 24 octobre 2022

NOR A R M E 2 2 0 2 4 9 1 C

Référence(s) :

> Décret N° 2008-942 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des ingénieurs militaires des essences (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 24).

> [Arrêté du 24 septembre 2009 relatif aux conditions d'aptitude exigées des candidats aux concours de recrutement dans les corps des ingénieurs militaires des essences et des sous-officiers du service des essences des armées.](#)

> Arrêté du 1er septembre 2015 relatif au recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences (JO n° 212 du 13 septembre 2015, texte n° 16).

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

> [Circulaire N° 1330/DSEO/SDRH/SDRH2/RF du 08 octobre 2021 relative au concours de recrutement des ingénieurs militaires des essences sur titres en 2022.](#)

Référence de publication :

Préambule

Un concours sur titres, selon les dispositions du 2° de l'article 4 du décret de référence, pour le recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences (IME) sera organisé en 2023.

Ce concours se déroulera les 22 et 23 mars 2023 à la direction du service de l'énergie opérationnelle au Fort de Vanves – Malakoff (92).

1. COMPOSITION DU DOSSIER.

Le dossier de candidature comprend :

- la fiche de candidature (en annexe) ;
- une lettre de motivation ;
- un CV ;
- un certificat médical établi par un médecin des armées précisant l'aptitude au recrutement dans le corps des IME et l'aptitude à faire campagne ;
- un état signalétique et des services ;
- une habilitation d'accès aux informations classifiées « SECRET » en cours de validité ;
- les photocopies des bulletins de notation des 5 dernières années comprenant les attributions des IRIS ;
- une copie soit du diplôme d'ingénieur, soit une attestation de réussite de la scolarité à l'école navale, à l'école de l'air et de l'espace ou à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr ;
- un état des récompenses et des sanctions.

Le dossier, complété du visa du directeur des ressources humaines de l'armée ou du service dont relève le candidat, devra être adressé par la voie hiérarchique, avant le 3 mars 2023 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Direction du service de l'énergie opérationnelle
Bureau SDRH/SDRH2/RF
CASE N° 68
60, boulevard du Général Martial VALIN
CS 21623
75 509 PARIS CEDEX 15

Le dossier de candidature sous format PDF devra également être transmis à l'adresse mail suivante : dseo.recrutement.fct@intradef.gouv.fr.

2. ABROGATION - PUBLICATION.

[La circulaire N° 1330/DSEO/SDRH/SDRH2/RF/NP du 08 octobre 2021](#) relative au concours de recrutement des ingénieurs militaires des essences sur titres en 2022 est abrogée.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*L'ingénieur en chef de 1^{ère} classe,
sous-directeur ressources humaines,
direction du service de l'énergie opérationnelle,*

Cyrille FOULON.

ANNEXE

ANNEXE.

**FICHE DE CANDIDATURE. CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES INGÉNIEURS MILITAIRES
DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES.**

CONCOURS (1) SUR TITRES – ~~SUR ÉPREUVES.~~

Nom (2).....Épouse.....	
Prénoms (3).....	
Date de naissance.....	
Numéro identifiant défense.....	
Entrée en serviceOrigine.....	
Grade.....Date de nomination.....	
ArméeArme.....Bureau de gestion (terre).....	
Affectation.....	
Adresse personnelle (4)	Adresse professionnelle (4)
Messagerie personnelle	Messagerie professionnelle
Téléphone personnel	Téléphone professionnel
DIPLÔMES DÉTENUS	
Diplômes civils détenus avec date d'obtention (ingénieur et autres)	
Diplômes militaires détenus avec date d'obtention	
Certificats militaires de langue détenus	

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Ecrire en lettres capitales d'imprimerie, pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse.

(3) Dans l'ordre de l'état civil.

(4) Inscrire les noms propres en lettres capitales d'imprimerie.

Visa du commandant de la formation administrative :

Visa du gestionnaire d'armée ou du service :

Visa du directeur des ressources humaines d'armée ou du service :